

**Le 23 avril dernier, le Conseil municipal adoptait le compte administratif de l'année écoulée et le budget prévisionnel pour 2014. Colonne vertébrale de l'action politique, le budget communal fait état des recettes et dépenses en termes de fonctionnement et d'investissement. Retrouvez en 7 questions les grandes orientations de la commune.**

«**La** facture de la politique de rigueur pour les collectivités s'annonce exceptionnellement lourde : en 2014, les dotations versées par l'État baisseront de 1,5 milliard€ dont 840 millions de dotation globale de fonctionnement impacteront les communes. Cette baisse pose un défi historique aux élus locaux qui devront boucler leur budget avec des rentrées d'argent qui baissent toujours plus»

Association des Maires de France-sept. 2013

## QUELS SONT LES RETENTISSEMENTS DU CONTEXTE NATIONAL POUR LA COMMUNE ?

Croissance quasi nulle, endettement national important, niveau de prélèvement élevé... Les données économiques nationales sont au rouge et l'Etat a engagé une politique de baisse des dépenses publiques.

**Concrètement, pour les communes, ces mesures se traduisent par une diminution des recettes : pour Pechabou, les dotations globales de fonctionnement allouées par l'Etat enregistrent -8 % cette année.**

Les subventions sont également en baisse: auparavant allouées pour un an, elles sont désormais versées sur 3 ans. De leur côté, les ménages doivent également assumer des dépenses courantes en hausse.

Tous ces paramètres ont été intégrés pour élaborer le budget 2014.

Ainsi, pour ne pas alourdir les dépenses des familles, l'équipe municipale a opté pour une **politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien des taux d'imposition communaux**. En parallèle, **pour continuer à développer le service aux habitants, les investissements seront poursuivis et autofinancés.**



## LA FISCALITÉ LOCALE VA-T-ELLE AUGMENTER ?



**Non** : les taux communaux sont maintenus. En 2014, ils sont ainsi de 11,93% pour la taxe d'habitation, 19,89% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 53,14% pour la taxe sur le foncier non bâti. Les variations constatées sur vos feuilles d'imposition sont en partie dues à l'évolution des bases (fixées par l'Etat, elles reposent sur la valeur locative cadastrale des propriétés.).

## QUELS PROJETS POUR 2014 ?

Cette année, le budget Investissement **1 879 974€** permettra la réalisation de 2 grands chantiers d'un coût total de **1 721 346€**. Ils seront financés par les économies que la commune a réalisées sur ses dépenses de fonctionnement («autofinancement»).

### Travaux de conservation du patrimoine communal



Approuvé par le Conseil Municipal en 2011, ce projet est entré en phase de concrétisation : le chantier débuté en mars dernier se terminera début 2015. Vétuste, le bâtiment de l'ancienne crèche avait dû être fermé par sécurité. Une fois réhabilité, il accueillera la mairie, dont les locaux actuels seront convertis en maison des associations.

### Aménagement de la cour de l'élémentaire

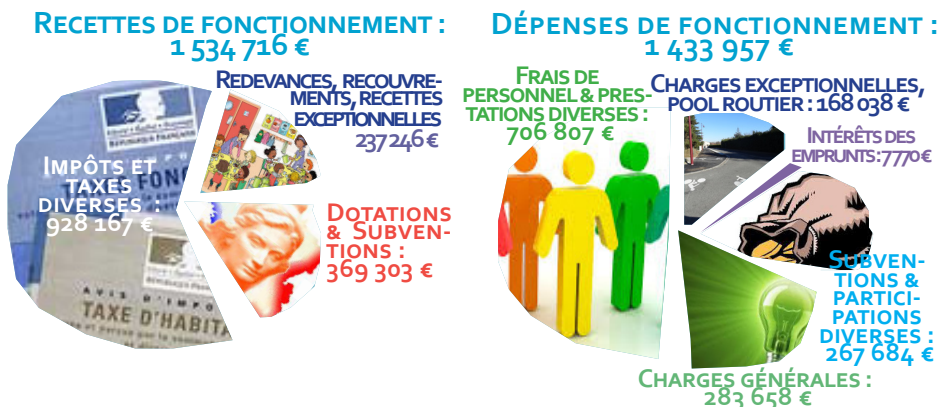


Débutant en juillet, les travaux permettront de réaménager la partie postérieure de la cour : création d'une rampe d'accès à la place des marches existantes descendant vers le préau, réfection des revêtements du sol, création de garde-corps végétalisés... Ce chantier fait suite aux travaux déjà entrepris en 2011-2012 pour l'extension de l'école, la création du bâtiment ALAE et la réfection de la partie antérieure de la cour.

## A QUOI CORRESPONDENT LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ?

Les recettes de fonctionnement prévues pour 2014 s'élèvent à 1 534 716 €, pour 1 433 957 € de dépenses dont 706 807 € en frais de personnel (ALAE inclus). Du fait de la réforme des rythmes scolaires, ce poste est en augmentation.

L'autre part importante de dépenses est constituée par les charges à caractère général : fournitures diverses pour les écoles, assurances, contrats de maintenance, électricité, chauffage, etc. Ces postes sont également en hausse, en raison de l'augmentation des tarifs des fluides et des surfaces ouvertes au public (nouvelle salle de la Musardière, extension de la surface des écoles).



## QUEL EST LE RÔLE DE LA COMMISSION ECONOMIE & FINANCES ?

« Cette commission municipale a pour rôle de fixer des objectifs sur l'année et à plus long terme, sur le mandat. Nous voulons ainsi mettre en place des actions pour favoriser l'emploi et l'orientation scolaire, en créant notamment un réseau d'entreprises, une journée «job dating»... La commission s'ouvre également aux habitants de la commune, pour les informer mais aussi recueillir leurs idées ».

Patrick Docteur, Adjoint au Maire délégué aux Finances

## JEUDI 5 JUIN À 18H RÉUNION ECONOMIE & FINANCES

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL



## QUELLE EST LA SANTÉ FINANCIÈRE DE LA COMMUNE ?

Le faible taux d'endettement de Pechabou et sa capacité à financer ses projets sur ses fonds propres garantissent une bonne santé financière, essentielle pour le budget des ménages.

En 2014, la somme consacrée au remboursement des emprunts s'élève à 25,76 € par habitant. Le capital restant dû s'élève quant à lui à 105,66€ par habitant - un taux d'endettement bien inférieur aux moyennes nationale et régionale pour les communes de même strate\*\*. En parallèle, la commune dégagera 100 759 € d'excédents en 2014, qui permettront d'autofinancer les projets adoptés.

\*\* Endettement moyen par habitant pour les communes de 500 à 2000 habitants : 617€ en France, 743€ en Midi-Pyrénées.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants : 714€ en France, 766€ en Midi-Pyrénées. Source : Ministère de l'Intérieur.

## QUELLES GARANTIES POUR LES CONTRIBUABLES PECHABBOLIENS ?

En début d'année, l'équipe municipale adopte un budget prévisionnel, évaluant les dépenses et recettes attendues. En fin d'exercice, un compte administratif fait état des dépenses et recettes effectives. Entre ces deux étapes obligatoires, la commune de Pechabou s'astreint à **au moins 3 bilans annuels intermédiaires**: ces «atterrissages» consistent à vérifier à intervalles réguliers que prévisions et réalité coïncident, afin d'éviter les ajustements inattendus en fin d'exercice.

Ce lourd travail de contrôle n'est pas obligatoire pour une commune de la taille de Pechabou, mais constitue un **garde-fou essentiel pour l'équilibre des comptes publics** et donc le budget des contribuables.

De même, chaque année, une somme est provisionnée pour le remplacement de certains matériels : cette technique comptable, appelée «amortissement», est facultative pour les communes inférieures à 3500 habitants. Pechabou l'a cependant adoptée afin de pouvoir contracter les achats indispensables sans pour autant alourdir ses dépenses.

### LES CHIFFRES CLÉS

#### Compte administratif 2013

**Fonctionnement**  
Dépenses : 1 464 329 €  
Recettes : 1 479 405

**Investissement**  
Dépenses : 541 100,34€  
Recettes : 436 252,10 €

#### Budget Prévisionnel 2014

**Fonctionnement**  
Dépenses : 1 433 957 €  
Recettes : 1 534 716 €

**Investissement**  
Recettes : 1 879 974 €  
Dépenses : 1 879 974 €

**Taux communaux**  
Taxe d'habitation : 11,93%  
Taxe sur le foncier bâti : 19,89 %

113 000 € pour l'encadrement périscolaire en 2014